



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 013/ASMI/SE/COMIFAC/SPM/2020

RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION DES CANDIDATURES POUR LA SELECTION DU PERSONNEL STATUTAIRE DE LA COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale est l'institution sous-régionale de référence en matière d'harmonisation des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. Elle a été instituée en 2005 par la signature du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Organisation intergouvernementale regroupant les dix (10) pays d'Afrique Centrale que sont le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad. La COMIFAC a pour mandat d'orienter, de coordonner et de prendre des décisions sur les actions et initiatives sous-régionales dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Pour son fonctionnement, la COMIFAC s'est dotée de trois (03) organes dont le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Secrétariat Exécutif – organe d'exécution avec mandat d'assurer la coordination de la mise en œuvre des activités de la COMIFAC et d'appliquer les décisions du Conseil des Ministres. C'est à ce titre que le Secrétariat Exécutif assure la coordination, la supervision et/ou le suivi opérationnel des projets, programmes d'appui ainsi que leurs plans d'actions sous-régionaux dont les résultats contribuent à la mise en œuvre du Plan de Convergence – cadre de planification stratégique sous régional dont la première édition a été adoptée en février 2006 par les Chefs d'Etat pour une période de dix (10) ans.

Conformément aux dispositions de l'article 13 du traité de la COMIFAC, le Secrétaire Exécutif, le Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique et le Directeur Administratif et Financier, sont nommés par le Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre en charge des forêts et/ou de l'environnement du pays dont est issu chaque candidat.

Le personnel statutaire actuellement en poste, ayant pris fonction en janvier 2017, son mandat arrive à échéance au 31 décembre 2020. Les vacances à ces postes ont été publiées conformément aux dispositions des Articles 30, 31 et 33 du Règlement Intérieur qui stipulent respectivement que :

« Six (06) mois avant l'expiration du mandat du Secrétaire Exécutif, le Président en exercice adresse un avis de vacance de poste à tous les Etats membres de la COMIFAC, via les Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement. »

« En vue de la sélection au poste de Secrétaire Exécutif, chaque Ministre en charge des forêts et/ou de l'environnement est tenu de transmettre trois dossiers de candidature maximum au Conseil des Ministres. Le candidat retenu est désigné par les Ministres au cours du Conseil considéré. »

« Six mois avant l'expiration du mandat du Secrétaire Exécutif Adjoint et du Directeur Administratif et Financier, le Secrétaire Exécutif adresse un avis de vacance de poste aux Gouvernements des Etats membres, représentés par les Ministres en charge des Forêts et/ou de l'environnement ».

En vue de faciliter le processus de désignation du personnel statutaire du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, le Conseil des Ministres lors de sa Session extraordinaire, du 12 mai 2016 à

Kinshasa a décidé de faire analyser les candidatures aux postes du personnel statutaire par un cabinet spécialisé en matière de recrutement.

1. Description de la mission

1.1 Objectifs de la mission

La mission du Consultant consiste à l'évaluation, sur la base des profils indiqués dans le Statut du personnel de la COMIFAC, des candidatures envoyées par les pays pour les trois postes statutaires à savoir : Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique et Directeur Administratif et Financier.

Cette évaluation permettra de fournir un avis sur les dossiers de candidatures et procéder au classement des candidats pour chaque poste suivant l'ordre de mérite des candidats. Les points forts et les points faibles des candidats devront être relevés par le consultant. De même, des recommandations pour d'éventuels éclaircissements pouvant guider les décisions des Ministres sur le choix des candidats devront être faites par le consultant.

2. Produits attendus de la mission

Il est attendu au terme de la mission, un rapport d'évaluation qui présente la méthodologie utilisée, la grille d'analyse, les résultats de l'analyse avec un classement par ordre de mérite et une appréciation des points forts et des points faibles des candidats. Ce rapport rédigé en langue française devra être remis sous pli fermé au Conseil des Ministres lors de leur session du huis clos.

2.1 Etendue de l'évaluation

L'évaluation à réaliser dans ce cadre concernera environ quatre-vingt dix (90) dossiers de candidatures venant des pays membres de la COMIFAC et la durée nécessaire pour cette évaluation est de cinq (5) jours.

2.2 Bénéficiaires

Conformément aux modalités de sélection ci – haut citées, le rapport de cette mission est destiné au Conseil des Ministres de la COMIFAC pour décision. Ce rapport devra être remis sous pli fermé au Conseil des Ministres lors de leur session de huis clos.

2.3. Déroulement de la mission

Le consultant pourrait examiner au courant du mois de Novembre 2020, les dossiers de candidatures qui lui seront remis en vue de formuler une opinion professionnelle suivant les normes en matière de recrutement. Il présentera ensuite le rapport de l'évaluation du consultant lors de la prochaine session du Conseil des Ministres dont les dates seront communiquées ultérieurement.

2. Durée et lieu d'exécution

La mission devra être réalisée sur une période de cinq (5) jours calendaires, soit quatre (4) jours d'analyse et rédaction du rapport et un jour de présentation au huis clos des Ministres. Il est également envisagé avant le démarrage effectif de l'évaluation, une séance de travail avec le Consultant sur la compréhension commune des TDRs. Ladite mission se déroulera dans le pays où se tiendra la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres. Le Consultant commencera sa mission le jour retenu dans la notification du contrat.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC : invite les Consultants, à manifester leurs intérêts en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants, intéressés doivent fournir les informations datant de moins de cinq (05) ans, démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans les conditions semblables, certificat de bonne exécution, disponibilité des connaissances nécessaires parmi ses experts

internationaux, régionaux et locaux, etc). Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

3. Profil du Consultant

Pour la réalisation de cette mission, le Consultant devrait être un cabinet Indépendant, spécialiste en matière de recrutement du personnel pour les organisations nationales et internationales. Le cabinet doit donc justifier d'une expérience de 10 ans en matière de recrutement de personnel notamment le personnel des institutions sous-régionales, régionales et/ou internationales.

Le Chef de la mission devra avoir le profil suivant :

- Avoir une formation supérieure (Bac+5) ou plus en gestion de ressources humaines ou équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans en cabinet spécialisé en matière de recrutement ;
- Avoir réalisé au moins 10 missions d'évaluations des dossiers de candidatures aux postes stratégiques similaires ;
- Avoir réalisé des missions similaires en Afrique francophone en général et en Afrique Centrale en particulier ;
- Bonne capacité de jugement, intégrité, sens de l'initiative, sens élevé de responsabilité;
- Bon esprit analytique;
- Avoir de bonnes connaissances de la COMIFAC et/ou les serait un atout.

5. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Moindre Coût** selon les normes conventionnelles internationalement reconnues.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 9h30 - 16h00 heures locales.

Les manifestations d'intérêt seront déposées en cinq (05) exemplaires (01) original et quatre (04) copies sous plis fermé au **Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)**, **au plus tard 11 Novembre 2020, à 16h00**, avec la mention :
MANIFESTATION D'INTERET N° 013/AMI/SE/ COMIFAC/ SPM/2020, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION DES CANDIDATURES POUR LA SELECTION DU PERSONNEL STATUTAIRE DE LA COMIFAC à l'adresse au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

NB : Les cabinets hors du Cameroun pourront envoyer à l'adresse mail ci-dessous.

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC , Situé à Carrefour Golf (à 100m de Congress Hotel)
BP : 20818 Yaoundé
Email : comifac@comifac.org

Yaoundé, le 21 Octobre 2020

Le Secrétaire Exécutif,

Raymond NDOMBA NGOYE

